
1 Introduction

2 Analyse des dangers : nit2biomerieux20120

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 NIT 2

2.5.2 acide acétique à ...%

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	Emilla – Analyse des dangers du produit nit2biomerieux20120
-------	---

Company	bioMérieux Benelux s.a.
---------	-------------------------

Date	2026-07-06
------	------------

Version	Rev0
---------	------

Auteur	Emilia 0.7.1
--------	--------------



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **nit2biomérieux20120**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : nit2biomerieux20120

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **nit2biomerieux20120**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	bioMérieux Benelux s.a.
État physique	liquide
Forme	-
pH	1
Usage	Dispositif médical de diagnostic in vitro.
Date FDS	2023-11-17

La FDS date du 2023-11-17. Elle a donc 2 an(s).

| 2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n'a pas identifié d'erreur de classification dans la FDS.

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Corrosif

Mentions de danger :

- **H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

- **P264** Se laver ... soigneusement après manipulation.
- **P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

- **P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- **P337+P313** Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **P501** Éliminer le contenu/réceptacle dans ...

Transport :

- ADR : classe 8
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : classe 8
- IATA : classe 8
- UN : UN2790

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : • Enlever immédiatement les vêtements souillés. • Laver la peau avec de l'eau et du savon. • En cas de contact cutané mineur, éviter d'étaler la substance sur la peau non contaminée. • Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

eyes : • Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. • Enlever les lentilles de contact si possible. • Rincer continuellement. • Consulter immédiatement un médecin.

ingestion : • Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. • Rincer la bouche. • NE PAS faire vomir. • En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

inhalation : • Sortir la personne à l'air libre. • En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène si nécessaire. • Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 NIT 2

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : None

Concentration :from 0.0 to 0.0

Dangers :

- **H226** Liquide et vapeurs inflammables.
- **H312** Nocif par contact cutané.
- **H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **H318** Provoque des lésions oculaires graves.
- **H332** Nocif par inhalation.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 acide acétique à ...%

Identification

- N° CAS : 64-19-7
- N° EINECS : None

Concentration :from 30.0 to 40.0

Dangers :

- **H226** Liquide et vapeurs inflammables.
- **H312** Nocif par contact cutané.
- **H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **H318** Provoque des lésions oculaires graves.
- **H332** Nocif par inhalation.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Oui
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 10.0 - VLE-8h (mg/m ³) : 25.0 - VLE-15min (ppm) : 15.0 - VLE-15min (mg/m ³) : 38.0

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

FICHE Juin 2021 **Fiche n°24 - Acide acétique** Fiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à « Acide acétique » avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales. **En savoir plus**

Généralités

Caractéristiques

VLEP Mesurage

Incendie - Explosion [5, 6, 15-17]

Pathologie - Toxicologie

Réglementation

Recommandations

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	- Matériau : nitrile - Pas d'indication d'épaisseur ou de temps de perçage fourni
Yeux	- Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux - Équipement de protection des yeux recommandé (ex. lunettes de sécurité) - Installer une douche oculaire et une douche de décontamination rapide à proximité du lieu de travail
Peau	- Matériau : nitrile - Pas d'indication d'épaisseur ou de temps de perçage fourni
Système respiratoire	- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (type non précisé) - Pas de détails sur le type de filtre ou de masque (par ex. respirateur à cartouche, à air comprimé, etc.)
Corps	- Porter un vêtement de protection approprié (ex. combinaison ou tablier) - Pas de détails supplémentaires sur le type de tissu ou la résistance

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. - Éviter toute exposition prolongée. - Assurer une ventilation efficace. - Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Stocker dans un récipient fermé de manière étanche ; conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS). Les incompatibilités indiquées sont : bases, agents oxydants forts et agents de réduction.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Dispositif médical de diagnostic in vitro.